Ahuntsic-Cartierville
Montréal

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Premier projet de résolution CA19 09 0324 adopté en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007)

À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le premier projet de résolution CA19 09 0324 visant à autoriser la conversion, aux fins de résidence pour personne âgées, d'une partie de l'immeuble portant le numéro 505, avenue du Mont-Cassin Lot 1 487 152 du cadastre du Québec – Zone 1264 (dossier 1194039021);

AVIS est par les présentes donné :

QUE le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, à la suite de l'adoption à sa séance ordinaire du 9 décembre 2019 d'un premier projet de résolution portant le numéro CA19 09 0324, tiendra une assemblée publique de consultation le lundi 3 février 2020 à 19 h, à la salle du conseil d'arrondissement sise au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1);

QUE la résolution projetée vise à accorder, pour l'immeuble portant le numéro 505, avenue du Mont-Cassin et identifié comme étant le lot 1 487 152 du cadastre du Québec, l'autorisation d'aménager une résidence pour personnes âgées, aux conditions énoncées audit projet de résolution, et ce, malgré les articles 132.1 et 192 (usages autorisés dans une zone de catégorie E.5(1)) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274);

QUE le premier projet de résolution CA19 09 0234 vise la zone 1264, le tout tel qu'illustré ci-dessous :

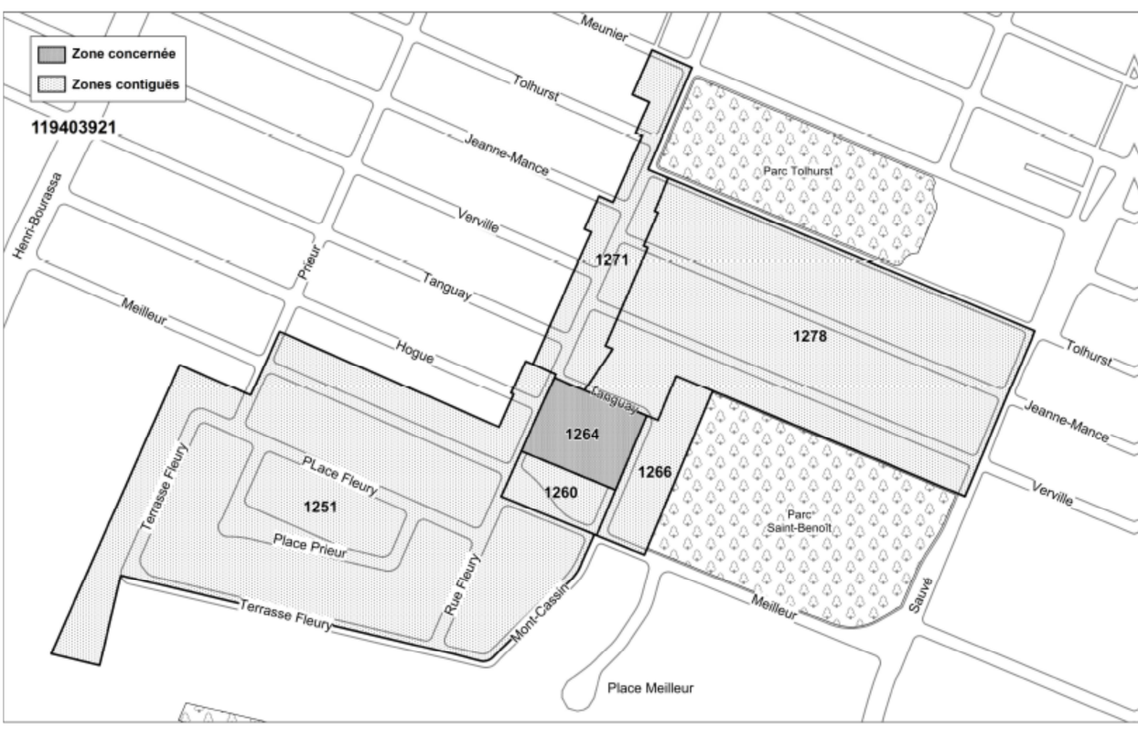

QU'au cours de cette assemblée publique, la mairesse d'arrondissement (ou un autre membre du conseil d'arrondissement désigné par elle) expliquera le premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE ce premier projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire;

QUE ce premier projet de résolution de même que le plan des zones concernées peuvent être consultés au bureau du secrétaire d'arrondissement, situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

FAIT à Montréal, le 15 janvier 2020.

Le secrétaire d'arrondissement,
Chantal Châteauvert